



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatre février à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 29 janvier 2025

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BIOTTEAU Dany, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

GARNIER Béatrice représentée par JB VERDUZIER
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°13

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2024 AU BUDGET 2025 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - APPROBATION

Les membres du conseil municipal sont informés que le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget panneaux photovoltaïques** est de: **+ 29 442,98€**

La section d'investissement du budget des panneaux photovoltaïques pour 2024 se clôture en déficit à **- 8 178,54€** conformément aux documents certifiés par le comptable public.

Le **solde des restes à réaliser** à couvrir est de **0,00€**

L'affectation de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement soit 8 178,54€ (somme du solde de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser).

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2024 sur 2025 :

- en fonctionnement (compte 002) : 21 264,44€
- en investissement (compte 1068) : 8 178,54€
- en investissement (compte 001) : - 8 178,54€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuvent l'affectation anticipée des résultats 2024 au budget 2025 des panneaux photovoltaïques tel que présentée ci-dessus,
- chargent Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITE

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

- 7 FEV. 2025

